


Bureau syndical du
8 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-04-020

Autorisation de signature - Vérification, entretien, réparation des compacteurs à déchets et équipements annexes des installations du Syvadec- 2 lots

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le huit avril , à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le deux avril par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier, Président de séance Jérôme NEGRONI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	8	8	
<p>Présents : POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GIFFON Jean-Baptiste, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier et NEGRONI Jérôme.</p>			
<p>Absents : GIANNI Don Georges, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, GIORDANI Jean-Pierre, BRUZI Benoît et MARCHETTI François-Marie.</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le :26/04/2021 et de la publication de l'acte le: 26/04/2021</p> <div style="text-align: right;">  <p> Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI </p> </div>			

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210408-2021-04-020-DE
 Date de télétransmission : 26/04/2021
 Date de réception préfecture : 26/04/2021

Monsieur Xavier POLI, Vice-Président, expose,

Cette consultation a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres a été fixée le 5 mars 2021.

Cette consultation est allotie en 2 lots :

Lot 1 : Vérification trimestrielle des compacteurs

Lot 2 : Entretien, réparation des compacteurs et équipements annexes

Il s'agit d'accords-cadres mono attributaire sans seuil minimum ni maximum qui se déroulent par bons de commandes pour le lot 1 et mixte pour le lot 2 c'est-à-dire par bons de commande et par marchés subséquents

La période initiale est de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois tacitement

Les estimations budgétaires annuelles sont les suivantes: 17.360 € HT pour le lot 1 et 80.000€ pour le lot 2

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis à la suite de l'analyse des offres reçues selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation.

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord-cadre relatif à :

Lot 1 : Vérification trimestrielle des compacteurs avec l'entreprise SOCOTEC Equipements pour un montant estimatif de 3.500 € HT

Lot 2 : Entretien, réparation des compacteurs et équipements annexes avec le groupement solidaire Acier Construction Insulaire Industrielle (AC2I) et EGC pour un montant estimatif de 45.100 € HT

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-12-98 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 8 avril 2021,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210408-2021-04-020-DE Date de télétransmission : 26/04/2021 Date de réception préfecture : 26/04/2021
--

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles l'accord-cadre relatif à la location d'engins de chantier pour les installations du Syvadec pour les lots suivants :

Lot 1 : Vérification trimestrielle des compacteurs avec l'entreprise SOCOTEC Equipements

Lot 2 : Entretien, réparation des compacteurs et équipements annexes avec le groupement solidaire Acier Construction Insulaire Industrielle (AC2I) et EGC

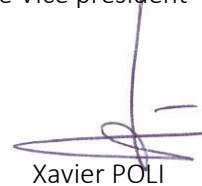
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exécution du présent marché.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,



Pour le Président,
Le Vice président



Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et sera l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia.

Accusé de réception en préfecture

02B-200009827-20210408-2021-04-020-DE

Date de télétransmission : 26/04/2021

Date de réception en préfecture : 26/04/2021